

N° 2024-011

FACTURATION EN DECHETTERIE

L'an deux mil vingt-quatre le 14 février, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

MM. HANRARD Bernard (donne pouvoir à M. SILVESTRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. DUC), MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

Pouvoir : 2

Vu la délibération 2018-075 du 27 juin 2021 fixant les tarifs pour les professionnels en déchetterie,

Le Président explique que la Communauté de Communes des Versants d'Aime accueille, dans les déchetteries du territoire, les particuliers, les collectivités membres et les professionnels. Si les dépôts sont gratuits pour les deux premiers, ils sont payants pour les professionnels. Les tarifs ont été fixés par la délibération du 27 juin 2021.

La mise en place de nouvelles REP (Responsabilité élargie du Producteur) par les Pouvoir Publics financées par des eco-participations payées par le consommateur lors de l'achat du bien implique de revoir les différents types de déchets donnant lieu à facturation pour les professionnels.

Le tableau ci-dessous détaille par famille les déchets dont le dépôt est gratuit. Pour chaque famille la liste est non exhaustive.

Famille de Déchets	Détails
D3E Déchets d'Équipement Electrique et Electronique	- Electroménagers (Frigo, four, lava-vaisselle...) - Hi-Fi (TV, console de jeux, téléphone, ordinateur...) - Outillage électrique (perceuse, viceuse...) - Equipement de la maison (radiateur, cumulus...)

Famille de Déchets	Détails
DEA Déchets d'Éléments d'Ameublement	- Cuisine (table, chaise...) - Salon (canapé, tapis...) - Chambre (matelas, sommier, armoire...) - Mobilier de jardin
ABJ Article de Bricolage et de Jardinage	- Outils du peintre (pinceau, rouleau...) - Outillage thermique (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) - Petits outillages de bricolage (marteau, tournevis...) - Petits outillages de jardinage (pelle, pioche, tuyau, arrosoir...)
ASL Article de Sport et Loisir	- Sport de glisse (ski, chaussure, casque...) - Cycle (vélo, trotinette, skate...) - Sport divers (ballon, raquette, corde...)
JJ Jeux et jouets	- Peluche, figurine, jeux de société...
Piles et accumulateur	- Pile, pile rechargeable, pile de clôture, accumulateur...
Lampes	- LED, ampoule à économie d'énergie...
Textile	- Vêtement (pull, pantalon...) - maroquinerie
PMCB Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment	- Bois (planche, poutre, lambris, porte, volet...) - Plastique (PVC, gouttière, tube, raccord...) - Gravat - Plâtre - Huisserie (fenêtre avec vitrage) - Isolant (laine de verre et laine de roche)
Huile minérale	- Huile de vidange
Carton	
Ferraille	- Tôle, pièce métallique...

Tout dépôt par un professionnel de déchets ne rentrant pas dans une des catégories ci-dessus fera l'objet d'une facturation aux conditions détaillées ci-dessous.

Nature du déchets	Prix ou nombre de tickets
Encombrants/DIB	10 € le m ³ ou 1 ticket
Bois (palette...)	
Végétaux	
Huile minérale	De 0 à 40 L : 10 € ou 1 ticket
Pneus	De 1 à 4 unités : 10 € ou 1 ticket
DDS (peinture, solvant...) non pris en charge EcoDDS	De 1 à 10 kg : 10 € ou 1 ticket

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la gratuité des dépôts des professionnels en déchetterie des déchets relevant d'une Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et des déchets ne présentant pas de cout pour la collectivité.

DIT que ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} mars 2024,

FAIT ET DELIBERE LE 14 FEVRIER 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX